



Conseil Communal de Marrakech

DELIBERATIONS COMMUNALES 2014

Points adoptés

1. Informer le Conseil Communal de sujet des deux conventions signées à la présence de SM le Roi Mohamed VI que Dieu l'assiste, concernant :
 - La convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech (2014-2017)
 - La convention relative au fonds régional de promotion touristique.
8. Adoption de l'avenant de l'accord entre la Commune Urbaine de Marrakech et la société Tecmed concernant la prolongation de la durée d'exploitation.
9. Adoption de l'avenant de l'accord entre la Commune Urbaine de Marrakech et la société Segedema concernant la prolongation de la durée d'exploitation.
10. Modifier et compléter le cahier des charges relatif à la gestion déléguée du secteur de propreté et de collecte des ordures.

Points reportés

2. Eude et vote de compte administratif de la Commune Urbaine de Marrakech au titre de l'année 2013.
3. Programmation de l'excédent réel du budget au titre de l'exercice 2013.
4. Etude et adoption de la convention de partenariat pour le renforcement des infrastructures et des déplacements urbains au sein de la ville de Marrakech en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du renouveau permanent".
5. Etude et adoption de la convention de partenariat relative au projet de réhabilitation urbaine de quartier Kbour Chou à la ville ocre en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du renouveau permanent".
6. Adoption de la convention cadre entre la Wilaya de Marrakech Tensift El Houz, la Commune Urbaine de Marrakech et la Direction de Domaine Public concernant l'affectation des lots de terrain pour la création et l'élargissement d'une décharge publique contrôlable.
7. Adoption de la convention de partenariat concernant l'organisation du forum "Connct 2014" pour la régulation du trafic aérien signée par la Commune Urbaine de Marrakech, l'Office National Des Aéroports, Office National Marocain du Tourisme et le Conseil Régional du Tourisme.
11. Adopter la révision de la redevance d'exploitation afférente à l'exploitation des stations du parking par la société Avilmar au titre des exercices 2012, 2013 et 2014.
12. Statuer à propos de l'augmentation du capital de la société Avilmar.
13. Annulation de la décision du Conseil Communal de Marrakech prise lors de la session ordinaire d'avril 2011, stipulant la modification des dispositions de quelques articles du cahier des charges relatif à l'octroi de la concession d'exploitation des stations du parking des voitures, motos et vélos.
14. Modification de l'article 4 et 9 du cahier des charges, adopté par la décision du Conseil Communal de Marrakech lors de la session ordinaire d'octobre 2009 et approuvé auprès des services du Ministère de l'Intérieur, relatifs à l'octroi de la concession d'exploitation des stations du parking des voitures, motos et vélos via des compteurs chronométriques de stationnement.

- 15.** Modification de la décision de la convention prise lors de la session d'avril 2013, relative à l'appui des services de la Sûreté Nationale de Marrakech par des motos.
- 16.** Etude et adoption de la convention de partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech et l'Organisation d'Entraide Nationale pour l'appui des établissements de l'assistance social.
- 17.** Etude de projet de convention de partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech et l'association Mouniate Marrakech concernant l'organisation du Festival Samaa Marrakech de la Musique Sacrée.
- 18.** Etude de projet de convention de partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech et le club de presse pour le ski et les sports de la montagne – région de Marrakech pour la gestion du Chalet Oukeimedden qui relève du Conseil Communal.
- 19.** Etude de projet de convention de partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech et la Ligue Régional Grand Atlas de Boxe concernant l'exploitation de la salle couverte au complexe sportif Bab Lakhemis comme espace de boxe éducative.
- 20.** Modification de cahier des charges relatif au loyer des piscines.
- 21.** Annulation de la décision du Conseil Communal de Marrakech prise à la session d'avril 2012 adoptant la convention de partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech, le Ministère de la Jeunesse et du Sport et la Fédération Royale Marocaine de Natation.
- 22.** Etude de projet de convention de partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech et l'Union des Clubs de Natation du Sud pour la gestion de la piscine couverte Bab Lakhemis.
- 23.** Etude de projet de convention de partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech et la Fondation Marrakech Biennal concernant l'organisation du Festival des Biennales de Marrakech.
- 24.** Etude de projet de convention de partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech et l'association Marock Jeunes concernant l'organisation du Festival de Musique et jeunesse "Sun Festival".
- 25.** Etude de projet de convention de partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech et l'association Eclat du Lune, concernant l'organisation du festival culturel Awaln' Art des arts en places publiques.

- 26.** Etude et adoption de la requête du Conseil d'Arrondissement Marrakech Medina pour conclure un partenariat entre le Conseil Communal et la Délégation du Ministère de la Jeunesse et du Sport sous l'appui de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain concernant la mise à niveau des terrains de proximité au sein de l'arrondissement.
- 27.** Etude et adoption à propos de la modification et la prolongation de la convention de partenariat entre la Commune Urbaine de Marrakech et la Fondation des Festivals de Marrakech.
- 28.** Modifier et compléter la convention de coopération et partenariat entre la Commune Urbaine de Marrakech et le Centre de Développement de la Région Tensift El Houz CDRT et sujet de décision du Conseil Communal de Marrakech lors de la session ordinaire d'avril 2007.
- 29.** Annulation des deux décisions du Conseil Communal de Marrakech tenues successivement lors des sessions ordinaires de juillet 2006 et avril 2007, concernant la convention d'appui et de coopération entre le Conseil Communal de Marrakech et l'association des œuvres sociales des fonctionnaires, agents et retraités de la Commune Urbaine de Marrakech.
- 30.** Statuer à propos de l'acceptation du don immobilier octroyé par M. Noureddine OUDGHIRI et la société "Les patios Targa", il s'agit d'un lot du terrain appartenant au titre foncier n° : 69939/04, sa superficie : 824 m² situé à l'arrondissement Menara et affecté à la création de la voie d'aménagement.
- 31.** Statuer à propos de l'acceptation du don immobilier octroyé par M. Idrisse BEN BOUICH et autres, il s'agit d'une partie de terrain appartenant au titre foncier n° : 82901/04, sa superficie : 219 m².
- 32.** Statuer à propos de l'acceptation du don immobilier octroyé par Mme. Fouzia HEMMADI, il s'agit d'une partie de terrain appartenant au titre foncier n° : 114662/04, sa superficie : 34 m², situé à l'arrondissement Menara et affecté à la création de la voie d'aménagement.
- 33.** Location d'un lot de terrain du domaine public pour la création de la gare routière.
- 34.** Statuer à propos de la procédure de déclassement du lot de terrain où se situe Douar Sidi Mebarek qui appartient au domaine public de l'Arrondissement Menara, son titre foncier n° : 49757/04 et sa superficie : 2269 m², de domaine public au domaine privé.

- 35.** Statuer à propos de la procédure d'expropriation des parties des terrains où se situe Douar Sidi Mebarek de l'arrondissement Menara, appartenant aux titres fonciers n° : 49747/04 - 65754/04 - 5558/m, mesurant successivement : 82 m², 2269 m², **32 m², 46 m², 24 m²**, en vue de régler la situation juridique des logemenst et locaux commerciaux du Douar et adopter le montant de la compensation.
- 36.** Statuer à propos de la procédure d'alignement partiel de la voie publique n° 143 reliant le quartier Sâada (près de quartier Charaf) à la route de Targa.
- 37.** Adoption définitive de l'alignement des voies publiques et l'expropriation des terrains relative à Douar Lakehili conformément à la loi : 90 – 12.
(Point inscrit à l'ordre du jour suite à la proposition de l'autorité locale).
- 38.** Se prononcer à propos de l'alignement des voies publiques et l'expropriation des terrains pour compléter lavoie d'aménagement n° 111 amenant au projet Opération Tilila et Nouara.
(Point inscrit à l'ordre du jour suite à la proposition de l'autorité locale).
- 39.** Autoriser la Présidente du Conseil Communal d'intenter une action en justice contre le **Club Auto** pour exploitation illégale d'une partie de l'immobilier communal n° : 7269/m et 9269/m (**procès d'évacuation**).
- 40.** Modification de l'arrêté communal relatif à la réglementation du marché des motos et vélos d'occasion de Marrakech sis à Sidi Youssef Ben Ali.
- 41.** Etude du projet de règlement intérieur concernant les services du Théâtre Royale.
- 42.** Instaurer un arrêté communal relatif à la réglementation des déplacements urbains au sein de la ville de Marrakech.
- 43.** Etude et adoption à propos de la convention cadre concernant le partenariat pour la réhabilitation de Ghabate Chababe Marrakech entre la Fondation Mohamed VI pour la Protection de l'Environnement, la Direction Générale des Collectivités Communales, la Wilaya de la Région - Marrakech Tensift El Houz, la Commune Urbaine de Marrakech, et la Direction du Domain Public.
(Point inscrit à l'ordre du jour suite à la proposition de l'autorité locale).
- 44.** Election du 10^{ème} Vice-Président du Conseil Communal de Marrakech conformément aux dispositions de l'article 9 de la Charte Communale pour remplacer le poste vacant après l'accusé de réception concernant l'acceptation de la démission de M. Mohamed El Hor 3^{ème} Vice-Président du Conseil Communal de Marrakech auprès de M. le Wali de la Région - Marrakech Tensift El Houz.

Points adoptés

1. Eude et vote de compte administratif de la Commune Urbaine de Marrakech au titre de l'année 2013.
2. Programmation de l'excédent réel du budget au titre de l'exercice 2013.
3. Etude et adoption de la convention de partenariat pour l'accompagnement de la croissance urbaine dans les secteurs de l'eau potable et d'assainissement au sein de la ville de Marrakech en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du nouveau permanent"
4. Etude et adoption de la convention relative à l'aménagement de Oued Issil en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du nouveau permanent"
5. Etude et adoption de la convention de partenariat relative à la construction du barrage Ouakejdite sur Oued Issil à Assif Netalaleghet en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du nouveau permanent".
6. Etude et adoption de la convention relative à l'aménagement de la 1^{ère} tranche de la nouvelle décharge publique contrôlable de la préfecture de Marrakech en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du nouveau permanent".
7. Etude et adoption de la convention relative au soutien de l'encadrement religieux et spirituel à Marrakech en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du nouveau permanent".
8. Etude et adoption de la convention relative au renforcement des équipements sportifs au sein de Marrakech en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du nouveau permanent".
9. Etude et adoption de la convention relative au renforcement et l'amélioration de l'accès aux services sanitaires au sein de Marrakech en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du nouveau permanent".

Points reportés

22. Etude de projet de convention de partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech et le club de presse pour le ski et les sports de la montagne - région de Marrakech pour la gestion du Gite Oukeimedden qui relevant du Conseil Communal.
23. Etude de projet de convention de partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech et la Ligue Régional Grand Atlas de Boxe pour l'exploitation de la salle couverte sise au complexe sportif Bab Lakhemis comme espace de boxe éducative.
24. Modification de cahier des charges relatif au loyer des piscines.
25. Abrogation de la décision communale prise lors de la session communale du mois d'Avril 2012, approuvant la convention de partenariat entre la Commune, le Ministère de Jeunesse et Sport et la Fédération Royale de Natation concernant la gestion et l'animation de la piscine couverte Bab Lekhmis.
26. Etude de projet de convention de partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech et l'Union des Clubs de Natation du Sud pour la gestion de la piscine couverte Bab Lakhemis.
30. Etude et adoption à propos de la requête de l'Arrondissement Marrakech Médina se rapportant à la conclusion d'un partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech et la Délégation du Ministère de la Jeunesse et du Sport sous l'appui de l'INDH pour la réhabilitation des terrains de sport de proximité au sein de l'arrondissement.
33. Annulation des deux décisions du Conseil Communal de Marrakech tenues successivement lors des sessions ordinaires de juillet 2006 et avril 2007 relative à la convention d'appui et de coopération entre le Conseil Communal de Marrakech et l'association des œuvres sociales des fonctionnaires, agents et retraités de la Commune Urbaine de Marrakech.
34. Etude et adoption de la convention de partenariat entre la Commune Urbaine de Marrakech et la section régionale du Syndicat National de la Presse Marocaine à Marrakech pour la création, la gestion et l'animation de « Dar Assahafa » à l'ex siège de la chambre de l'artisanat sis à la place Jamaa Lefna.

Points adoptés

- 10.** Etude et adoption de la convention de partenariat pour le renforcement des infrastructures et des déplacements urbains au sein de la ville de Marrakech en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du renouveau permanent".
- 11.** Etude et adoption de la convention de partenariat relative au projet de réhabilitation urbaine de quartier Kbour Chou à l'ancienne médina en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du renouveau permanent".
- 12.** Etude et adoption de la convention de partenariat relative au projet de réhabilitation urbaine de quartier Ezzeraiab à l'ancienne médina en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du renouveau permanent".
- 13.** Etude et adoption de la convention de partenariat relative au projet de réhabilitation urbaine de quartier Assalam (Mellah) à l'ancienne médina en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du renouveau permanent".
- 14.** Adoption de la convention cadre entre la Wilaya de Marrakech Tensift El Houz, la Commune Urbaine de Marrakech et la Direction de Domaine Public concernant l'affectation des lots de terrain pour la création et l'élargissement d'une décharge publique contrôlable.
- 15.** Adoption de la convention de partenariat concernant l'organisation du forum "Connctet 2014" pour la régulation du trafic aérien signée par la Commune Urbaine de Marrakech, l'Office National Des Aéroports, Office National Marocain du Tourisme et le Conseil Régional du Tourisme.
- 16.** Statuer à propos de l'augmentation du capital de la société Avilmar.
- 17.** Annulation de la décision du Conseil Communal de Marrakech prise lors de la session ordinaire du mois d'avril 2011 se rapportant à la modification de quelques articles du cahier des charges relatif à l'octroi de la concession d'exploitation des stations du parking auto, motos et vélos.
- 18.** Modification des articles 4 et 9 du cahier des charges relatif à l'octroi de la concession d'exploitation des stations du parking auto, motos et vélos par la mise en place de minuterie du stationnement qu'il a été adopté par la décision du Conseil Communal de Marrakech prise lors de la session ordinaire du mois d'Octobre 2009 et approuvée par le ministère de l'intérieur.

Points reportés

- 39.** Statuer à propos de la procédure du déclassement de la partie du lot de terrain où se situe Douar Sidi Mebarek relevant de domaine public communal de l'arrondissement Menara et appartenant au titre foncier n° : 49757/04, d'une superficie de : 2269 m² du domaine public communal au domaine privé.
- 41.** Adoption définitive de l'alignement des voies publiques et l'expropriation des terrains relative à Douar Lakehili conformément à la loi : 90 – 12.
(point inscrit à l'ordre du jour sur proposition de l'autorité locale).
- 44.** Modification de l'arrêté communal relatif à la réglementation du marché des motos et vélos d'occasion de Marrakech sis à Sidi Youssef Ben Ali.
- 47.** Etude et adoption de la convention cadre du partenariat pour la réhabilitation de Ghabate Chababe Marrakech entre la Fondation Mohamed VI pour la Protection de l'Environnement, la Direction Générale des Collectivités Communales, la Wilaya de la Région - Marrakech Tensift El Houz, la Commune Urbaine de Marrakech, et la Direction du Domain Public.
(point inscrit à l'ordre du jour sur proposition de l'autorité locale).

- 19.** Modification de la décision de la convention prise lors de la session d'avril 2013, relative à l'appui des services de la Sureté Nationale de Marrakech par des motos.
- 20.** Etude et adoption de la convention de partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech et l'Entraide Nationale pour le soutien des institutions d'assistance sociale
- 21.** Etude de projet de convention de partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech et l'association Mouniate Marrakech concernant l'organisation du Festival Samaa Marrakech de la Musique soufie.
- 27.** Etude de projet de convention de partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech et la Fondation Marrakech Biennal concernant l'organisation du Festival des Biennales de Marrakech.
- 28.** Etude de projet de convention de partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech et l'association Marock Jeunes concernant l'organisation du Festival de Musique et jeunesse "Sun Festival".
- 29.** Etude de projet de convention de partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech et l'association Eclat du Lune, concernant l'organisation du festival culturel Awaln' Art des arts en places publiques.
- 31.** Etude et adoption à propos de la modification et la prolongation de la convention de partenariat entre la Commune Urbaine de Marrakech et la Fondation des Festivals de Marrakech.
- 32.** Modifier et compléter la convention de coopération et de partenariat entre la Commune Urbaine de Marrakech et le Centre de Développement de la Région Tensift El Houz CDRT objet de décision du Conseil Communal de Marrakech lors de sa session ordinaire d'avril 2007.
- 35.** Statuer à propos de l'acceptation du don immobilier octroyé par M. Noureddine OUDGHIRI et la société "Les patios Targa", il s'agit d'un lot du terrain appartenant au titre foncier n° : 69939/04, sa superficie : 824 m² sis à l'arrondissement Menara et affecté à la création de la voie d'aménagement.
- 36.** Statuer à propos de l'acceptation du don immobilier octroyé par M. Idrisse BEN BOUICH et autres, il s'agit d'une partie de terrain appartenant au titre foncier n° : 82901/04, sa superficie : 219 m².
- 38.** Location d'un lot de terrain du domaine public pour la création de la gare routière.

Points adoptés

- 40.** Statuer à propos de la procédure d'alignement partiel de la voie publique n° 143 reliant le quartier Saada (près du quartier Charaf) à la route de Targa.
- 42.** Se prononcer à propos de l'alignement des voies publiques et l'expropriation des terrains pour compléter la voie d'aménagement n° 111 amenant au projet Opération Tilila et Nouara.
(point inscrit à l'ordre du jour sur proposition de l'autorité locale).
- 43.** Autoriser la Présidente du Conseil Communal d'intenter une action en justice contre le Club Auto pour exploitation illégale d'une partie du bien communal n° : 7269/m et 9269/m (procès d'évacuation).
- 45.** Etude du projet de règlement intérieur relatif aux services du Théâtre Royal.
- 46.** Etablir un arrêté communal relatif à la réglementation des déplacements urbains au sein de la ville de Marrakech.
- 48.** Election d'un nouveau secrétaire du Conseil Communal de Marrakech après la démission volontaire de du secrétaire de conseil M. Mohamed NAKIL conformément aux dispositions de l'article 11 de la Charte Communale.
- 49.** Acceptation de la démission de la présidente de la commission chargée des services publics Mme. Hayat EL MACHEFOUA et l'élection d'un nouveau président de commission et son adjoint conformément aux dispositions de règlement intérieur du Conseil Communal.
- 50.** Election du 9^{ème} et 10^{ème} Vice-président du Conseil Communal de Marrakech conformément aux dispositions de l'article 9 de la Charte Communale pour remplacer les deux postes vacants après l'accusé de réception concernant l'acceptation des démissions volontaires de M. Mohamed El Hor et M. Elmahjoub REFOUCHE successivement 3^{ème} et 7^{ème} Vice-présidents du Conseil Communal de Marrakech auprès de M. le Wali de la Région - Marrakech Tensift El Houz.

Points reportés

Points adoptés

1. Adoption du montant total de la dotation globale destinée aux arrondissements au titre de l'exercice 2015, étalé comme suit :

| Arrondissement | Dotation globale | Part relative à l'animation locale | Part relative à la gestion des affaires locales |
|-----------------------------|------------------|------------------------------------|---|
| Menara | 7 500 000,00 DH | 1 491 987,68 DH | 6 008 012,32 DH |
| Gueliz | 6 500 000,00 DH | 897 481,63 DH | 5 602 518,37 DH |
| Médina | 6 000 000,00 DH | 887 452,53DH | 5 112 547,47 DH |
| Sidi Youssef Ben Ali | 4 200 000,00 DH | 665 029,12 DH | 3 534 970,88 DH |
| Nakhil | 4 000 000,00 DH | 288 049,04DH | 3 711 950,96 DH |

2. Virement de crédits de quelques articles du budget de la Commune Urbaine de Marrakech au titre de l'exercice 2014

3. Etude et adoption de la convention du partenariat pour l'élargissement de l'offre scolaire en tant que levier pour une scolarité de qualité au sein de Marrakech, en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du nouveau permanent".

4. Etude et adoption de la convention du partenariat pour la participation à la réalisation du Pôle citoyen au quartier M'hamid, en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du nouveau permanent".

5. Etude et adoption de la convention du partenariat pour l'intégration urbaine du quartier M'hamid, en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du nouveau permanent".

6. Etude et adoption de la convention du partenariat pour la réhabilitation urbaine du quartier Al Koudiah, en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du nouveau permanent".

7. Etude et adoption de la convention du partenariat pour le soutien des activités culturelles et patrimoniales au sein de Marrakech, en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du nouveau permanent".

Points reportés

10. Adoption du montant de l'acquisition fixé par la commission administrative chargée de l'évaluation du lot de terrain abritant le siège de l'Arrondissement Ennakhil et les bâtiments administratifs avoisinants . Ce lot ayant le titre foncier n° : 22128/m, de superficie : 02 hectare 45 are 72 centiare, appartenant au Ministère des Habous.

11. Se prononcer à propos de l'alignement des voies publiques et l'expropriation des terrains pour la création des routes au niveau du projet " Les Portes de Marrakech".

(Point inscrit à l'ordre du jour sur proposition de l'autorité locale).

14. Statuer à propos l'alignement partiel des voies publiques pour créer une partie de la route d'aménagement reliant l'axe routier (tranche F) et le marché du gros des fruits et légumes sis au quartier Almassar, en adoptant le montant d'indemnisation fixé par la commission administrative chargé de l'évaluation liée à l'expropriation et la renonciation aux lots de terrain et les droits réels et immobiliers y afférents.

15. Statuer à propos l'alignement des voies publiques pour créer la route N° 132 sise au quartier Targa, en adoptant le montant d'indemnisation fixé par la commission administrative chargé de l'évaluation liée à l'expropriation et la renonciation aux lots de terrain et les droits réels et immobiliers y afférent

20. Etude de la motion du Conseil d'Arrondissement Menara qui a été tenu lors de sa session ordinaire de juin 2014, se rapportant aux propositions du plan d'aménagement d'Âarset Bilal et du lot de terrain sis derrière l'établissement ISIG.

21. Statuer à propos de l'avenant de la convention conclue entre la Commune Urbaine de Marrakech et la société Al Omrane, se rapportant au Centre Multifonctionnel de Gueliz.

8. Statuer à propos du don en nature octroyé par la Wilaya de Marrakech Tensift Al Haouz au profit de la Commune Urbaine de Marrakech, il s'agit de deux véhicules de transport de marque Toyota Hilux ayant les numéros d'immatriculation: J 190678 et J 190674.

9. Rectification d'une faute matérielle figurant à la décision du Conseil Communal de Marrakech, lors de sa session de Juillet 2012, se rapportant à l'adoption de l'alignement des voies publiques et expropriation des terrains pour la création de la route d'aménagement reliant la route du Safi et le projet résidentiel Ourad.

12. Adoption définitive de l'alignement des voies publiques et l'expropriation des lots de terrain pour accomplir la voie d'aménagement N° 111 menant au projet "Opération Tilila et Nouara".

13. Adoption définitive de l'alignement partiel de la voie publique N° 143 reliant la route de Targa et le quartier Assaâada à côté de quartier Acharaf.

16. Etude et adoption de la rectification de la convention du partenariat relative au financement du projet d'irrigation de la palmeraie de Marrakech par des eaux usées traitées

(Point inscrit à l'ordre du jour sur proposition de l'autorité locale).

17. Etude et adoption de la convention - cadre du partenariat, relative à la réhabilitation de Ghabat Chabab Marrakech, entre la Fondation Mohamed VI pour la Protection de l'Environnement, la Direction Générale des Collectivités Locales, la Wilaya de la Région Marrakech Tensift Al Haouz, la Commune Urbaine de Marrakech et la direction des Domaines de l'Etat.

(Point inscrit à l'ordre du jour sur proposition de l'autorité locale).

18. Adoption de l'avenant de la convention de partenariat entre la Commune Urbaine de Marrakech et le groupe ADDOHA, relative à la collecte des ordures ménagères et des ordures assimilées et la propreté des routes et des rues sises au quartier " Les portes de Marrakech ".

19. Modifier et compléter l'arrêté fiscal local n° 06 du 19 mai 2008 fixant les taux des impôts et taxes, droits et redevances dues au profit du budget de la Commune Urbaine de Marrakech, tel qu'il a été complété et modifié.

Les délibérations de la session extraordinaire de Septembre 2014

Points adoptés

1. Approbation de l'arrêté relatif à la création d'un service pour le traitement des ordures ménagères et des ordures assimilées au sein de la nouvelle décharge publique.
2. Approbation de la gestion déléguée du service de traitement des ordures ménagères et des ordures assimilées à la nouvelle décharge publique.
4. Approbation d'un arrêté communal interdisant les charrettes « à l'exception des calèches الكوتشي » de circuler à travers les artères et avenues de Marrakech.
(Point inscrit à l'ordre du jour sur proposition de l'autorité locale).

Points reportés

3. Eude et approbation de la convention liant la Commune à Maroc Telecom relative au système de surveillance par Camera à Marrakech
(Point inscrit à l'ordre du jour sur proposition de l'autorité locale)

Points adoptés

1. Etude et Vote du projet de budget de la Commune Urbaine de Marrakech au titre de l'exercice 2015.
2. Programmation de l'excédent prévisionnel du budget au titre de l'exercice 2015.
3. Etude et vote des comptes des dépenses liés aux montants alloués aux arrondissements au titre de l'exercice 2015.
6. Etude et adoption du projet d'un avenant à la convention relative au transport urbain à Marrakech.
7. Statuer à propos de la nature de gestion de certains équipements culturels: Théâtre Royal, Musée de la Koutoubia et l'ex siège de Bank Almaghrib.
9. Adoption de la demande relative à la conclusion de l'accord de jumelage entre la Commune Urbaine de Marrakech et la ville tunisienne Tozeur.
10. Adoption de la convention de coopération et du partenariat entre la Commune Urbaine de Marrakech et la ville chinoise Suzhou.
11. Adoption de la convention de jumelage entre la ville de Marrakech et la ville Scottsdale d'Arizona aux Etats Unis d'Amérique.
12. Etude et adoption du projet de la convention du partenariat entre la Commune Urbaine de Marrakech et l'association Cheikh Jilali AMTIRED pour l'organisation du Festival d'Art du Malhoun et la Chanson Patriotique.
13. Etude et adoption du projet de la convention du partenariat entre la Commune Urbaine de Marrakech et le Syndicat Marocain des Professionnels du Théâtre (Section Régional de Marrakech Tensift Al Houz) pour l'organisation du Festival International du Théâtre de Marrakech.
14. Modification de l'article 4 de la convention de partenariat entre la Commune Urbaine de Marrakech et la société DEBJAM relative à l'organisation du Festival International du Rire à Marrakech.
15. Compléter la convention de partenariat entre la Commune Urbaine de Marrakech et l'association Mouniate Marrakech relative à l'organisation du Festival Samaâ Marrakech.
16. Compléter la convention de partenariat entre la Commune Urbaine de Marrakech et l'association Eclat du Lune relative à l'organisation du festival Awaln' Art des arts en places publiques.

Points reportés

4. Aviser le Conseil Communal de Marrakech de l'état d'avancement des projets programmés en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du renouveau permanent".
5. Aviser le Conseil Communal de Marrakech des mesures prises en matière de la réglementation de l'occupation du domaine public communal.
8. Etude et approbation de la convention relative au financement et à la réalisation du programme curatif des maisons menaçant ruine à la médina de Marrakech.
28. Assainir la situation immobilière des locaux commerciaux et des colporteurs de Souk Al Waha à Sidi Youssef Ben Ali via la procédure de louage.
30. Assainir la situation immobilière des logements communaux sis à coté de la piscine municipale Sidi Youssef Ben Ali.
32. Statuer à propos de la réclamation présentée par M. El Housseine AIT ABDELLAH portant sur le changement de la nature de l'activité commerciale affecté au lot n° 73 à la place Jamaâ Lefna conformément au procès verbal de la commission et à la réclamation présentée par M. Mohamed ABOU SAÏD concernant la correction d'une faute liée à l'activité commerciale autorisée pour le lot n° 122 sis à la place Jamaâ Lefna.
33. Modifier l'arrêté portant règlement des activités sur la place Jamaâ Lefna.
35. Statuer à propos du renouvellement du contrat de bail de terrain situé près du siège actuel de Conseil d'Arrondissement Menara à l'Av. Hassan II, route d'Essaouira en faveur de la société marocaine de distribution du carburant « Afriquia ».
46. Affectation du représentant du Conseil Communal de Marrakech auprès du comité chargé du projet de la mise en œuvre des accessibilités à Marrakech.

- 17.** Etude et adoption du projet de la convention cadre du partenariat pour le soutien des élèves des établissements scolaires, qui a été conclue entre la Commune Urbaine de Marrakech, le Conseil d'Arrondissement Menara et l'Académie Régional de l'Education et de Formation – Région Marrakech Tensift Al Houz et adoptée par la décision du Conseil d'Arrondissement Menara lors de sa session ordinaire de septembre 2014.
- 18.** Etude et adoption du projet de la convention cadre du partenariat pour l'animation sportive aux salles couvertes et au complexe sportif Zarktouni, qui a été conclue entre la Commune Urbaine de Marrakech, le Conseil d'Arrondissement Menara et la Délégation du Ministère de la Jeunesse et du Sport à Marrakech et adoptée par la décision du Conseil d'Arrondissement Menara lors de sa session ordinaire de septembre 2014.
- 19.** Autoriser la Présidente du Conseil Communal d'intenter une action en justice contre la société Al Omrane pour garantir la possession de bien acquis et sa mise à disposition sans opposition "garantie d'exigibilité" objet de contrat de cession conclus le 11/02/2009 entre la Commune et la société Al Omrane pour extension de l'assiette Foncière de marché du gros actuel.
- 20.** Autoriser la Présidente du Conseil Communal d'intenter une action en justice contre le Ministère de l'Education National pour indemniser la privation de l'exploitation du bien immobilier objet du titre foncier n° 9483/m appartenant au domaine privé communal, dont la superficie : 2 hectare 28 are 90 centiare.
- 21.** Statuer à propos de l'affectation du lot de terrain destiné à l'équipement public, octroyé par la société Ménara pour le logement social au profit de la Commune Urbaine de Marrakech pour la réalisation du siège de l'Organisation du Croissant Rouge Marocain.
- 22.** Statuer à propos de l'affectation du siège de l'association des anciens combattants et militaires sis Hay Mohammedi à coté du club des personnes âgées à Daoudiat.
- 23.** Statuer à propos de l'affectation du lot de terrain ayant le titre foncier original de la zone M'hamid 9: T7751/MP7, de superficie estimée à 3398 m2 pour construire une mosquée à M'hamid 9.
- 24.** Statuer à propos de la procédure de déclassement du lot de terrain où se situe Douar Sidi Mebarek qui appartient au domaine public de l'Arrondissement Menara, son titre foncier n° : 49757/04 et sa superficie : 2269 m2, de domaine public au domaine privé.

25. Statuer à propos l'alignement des voies publiques pour créer l'axe routier reliant la route amenant à Fès et celle amenant à Casablanca, en adoptant le montant d'indemnisation fixé par la commission administrative chargée de l'évaluation liée à l'expropriation et la renonciation aux lots de terrain et les droits réels et immobiliers y afférents.

(Point inscrit à l'ordre du jour sur proposition de l'autorité locale).

26. Statuer à propos de location de parcelle du terrain abritant souk Al Aazzozia pour les colporteurs.

27. Statuer à propos de la valeur locative des locaux commerciaux sis au marché du gros Azzouzia.

29. Assainir la situation immobilière de certains logements reconnus sous le nom Maisons des techniciens ديوور التقنيين sises à Hay Mohammedi.

31. Statuer à propos de la demande présentée par l'association Souk Alfath des commerçants et artisans relative à la limitation de l'augmentation du droit de bail.

34. Modifier de l'arrêté communal relatif au marché des vélos d'occasion de la ville de Marrakech sis à Sidi Youssef Ben Ali.

36. Etude et adoption de l'arrêté communal réglementant l'occupation du domaine public à la Commune Urbaine de Marrakech.

37. Modification de l'article 7 du cahier des charges relatif à la gestion de certaines parking auto, motos et vélos à Marrakech.

38. Instaurer l'arrêté communal réglementant la création des stations du parking pour les taxis de 1ère et 2^{ème} catégorie et les calèches au sein la Commune Urbaine de Marrakech.

39. Modification de l'arrêté communal réglementant la circulation et du roulage au sein de la ville de Marrakech qui a été adoptée par la décision du Conseil Communal de Marrakech lors de sa session ordinaire d'Avril 2014.

40. Adoption de la modification de nom de Douar Ben Essalek et le remplacer par un nouveau nom.

41. Instaurer l'arrêté communal réglementant l'occupation temporaire du domaine public communal dédié à la publicité mobile via véhicules.

42. Eude et approbation de la convention liant la Commune à Maroc Telecom relative au système de surveillance par Camera à Marrakech

(Point inscrit à l'ordre du jour sur proposition de l'autorité locale)

Points adoptés

43. Statuer à propos de l'avenant à la convention liant la Commune Urbaine de Marrakech à la société Al Omrane, et se rapportant au Centre Multifonctionnel de Gueliz.

(Point inscrit à l'ordre du jour sur proposition de l'autorité locale).

44. Révision de l'arrêté fiscal local n°06 de 19 mai 2008 fixant les taux des taxes, droits et redevances au profit de la Commune Urbaine de Marrakech tel qu'il a été modifié et complété.

45. Appui aux associations de la société civile au titre de l'exercice 2014.

Points reportés